



## Préavis municipal n° 01-2025

### Concernant/ Espace Les Pléiades- 130000.-

#### Rapport de la Commission ad hoc

Monsieur le Président

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission d'étude dans le cadre du préavis 01-2025 s'est réunie le 18.06.2025 de 19h00 à 20h30 et s'est constituée comme suit :

		Présences	
		18 / 06 19h00 à 20h30	18/ 06 19h à 20h30
1er membre	Marc Chatelain PLR	✓	✓
Secrétaire (Rapporteur)	Alexandre Prélaz ELU	✓	✓
Membres	Mélanie Wunderli PLR	✓	✓
	Carlos Contreras PLR	✓	✓
	Yves Filippozzi Les Vert.e.s	✓	✓
	Tommasina Maurer PS et Allié.e.s	✓	✓
	Marylène Brawand UC	✓	✓
Membre consultatif COFIN	Pascal Vienet	✓	✓
Municipale des bâtiments	Gérald Gygli	✓	✓
Chef de service des bâtiments	Anthony Grand	✓	✓

#### Préambule

Le présent rapport fait suite à l'étude du préavis municipal n°01-2025 concernant les travaux et investissements relatifs à l'Espace Régional des Pléiades, notamment au remplacement du fourneau, travaux de réparation du dallage et accès pour la chenillette. La commission a procédé à l'analyse des éléments techniques, financiers et fonctionnels mentionnées par la Municipalité



## Analyse

### Remplacement du fourneau à gaz par un fourneau à induction.

Les échanges ont mis en lumière plusieurs défaillances dans les choix initiaux ayant conduit à des coûts de maintenance répétés et à une sous-performance fonctionnelle :

1. La cuisine actuelle repose sur un piano à gaz non adapté à un usage professionnel. Le matériel initial, considéré comme de fonctionnalité ou de caractéristiques limités, présente des dysfonctionnements fréquents (allumage, sécurité, rendement) et n'est pas reconnu par les professionnels. Il est unanimement jugé inadapté pour une cuisine de restauration.
2. La conception de l'approvisionnement énergétique du site est perfectible. Le gaz nécessite des livraisons fréquentes (6 camions/an), ce qui est peu cohérent avec les objectifs de durabilité.
3. Le remplacement du piano par un modèle à induction est cohérent avec les perspectives d'installation de panneaux photovoltaïques et permettrait de réduire la dépendance aux énergies fossiles tout en diminuant les frais d'entretien.

### Accès chenillette

Problèmes d'accès en hiver :

- Difficulté d'accès au site par les dameuses et autres véhicules à cause de la neige fondue, de l'absence de solution d'aménagement durable pour la route d'accès.
- Proposition d'installer le même type de revêtement que celui de la gare des Pléiades pour améliorer l'accès en toutes saisons.
- Problèmes structurels liés aux choix initiaux
- Critique sur la conception architecturale qui a généré des pentes rendant les accès glissants ou dangereux.

### Modification du revêtement de l'accès au restaurant et réparation du revêtement de la terrasse

Constat général de choix faits pour des raisons économiques mais qui engendrent aujourd'hui des coûts de maintenance élevés.

La commission reconnaît également que les solutions proposées intègrent les remarques de terrain, notamment le choix de pavés filtrants antidérapants pour remplacer les dalles inadaptées aux conditions climatiques du site.



### Conclusions

Ainsi, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, la commission d'étude ne peut, avec une voix pour, une voix contre et cinq abstentions, adopter les conclusions de la Municipalité telles que présentées.

Toutefois, la commission émet le vœu que la Municipalité évalue, dans la mesure du possible, de valoriser avec la reprise ou de revente du piano à gaz existant, afin d'en limiter l'impact financier global. Une telle mesure permettrait de rationaliser l'investissement envisagé tout en valorisant un équipement encore fonctionnel, bien que mal adapté à l'usage actuel.

Blonay, le 18.06.2025

Pour la Commission

Le Président

M. Marc Chatelain

Le Rapporteur

M. Alexandre Prélaz